



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 321

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 321 intitulé :
 - **Règlement créant une réserve financière pour la réalisation de l'inventaire du milieu**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 21 octobre 2024
Dépôt du projet de règlement	Le 21 octobre 2024
Adoption du règlement	Le 18 novembre 2024
Avis public de convocation au registre	Le 19 novembre 2024
Tenue de registre	Le 27 novembre 2024
Avis public et entrée en vigueur	Le 28 novembre 2024
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 28^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière